EDITION D'HIER SOIR.

L'affaire de Natchitoches.

DETAILS ADDITIONNELS.

Nous lisons dans l'Era de ce matin :

Un engagement a eu lieu le 21 du courant, à environ 21 milles au delà d'Alexandrie, sur le Bayou des Rapides. Nous avons fait 216 prisonniers, pris quatre pièces d'artillerie, avec des caissons, et un grand nombre de chevaux et de mulets. Le seul homme mis hors de combat de notre côté est le col. B. Sargent, qui a été grièvement mais non dangereusement blessé à la jambe.

Les forces engagées étaient une portion de l'infanterie du général Smith et une portion de la cavalerie du général Lee.

Le temps a été très froid, avec pluie, verglas et grésil.

La rivière monte. Il y a plus de 7 pieds d'eau sur les Rapides.

Une guerre de représailles.

Le Herald de New York a reproduit l'article suivant, extrait du Richmond Examiner du 8 mars :

Le peuple et le gouvernement des Etats Confédérés connaissent peut être maintenant le véritable caractère de la guerre actuelle. Nous avions l'habitude de la regarder comme une guerre entre nations; nos ennemis l'ont toujours envisagée comme une exécution militaire contre un équipage mutiné. Les moyens suivant lesquels leurs soldats sont invités à "écrire leurs noms en lettres ineffaçables dans les cœurs de leurs concitoyens" consistent à se ruer la nuit sur une ville populeuse, de la brûler avec de la térébenthine et de l'étoupe, à lâcher des prisons quelques milliers de brigands, familiarisés avec les horreurs de la guerre, et rendus féroces par une longue abstinence de plaisirs sensuels, à pousser ce pandemonium à exécuter son œuvre sur des citoyens non armés, des femmes, et sur leurs propriétés, en un mot, à saccager et à commettre tout ce qui accompagne ordinairement le sac d'une ville, à tuer Jeff. Davis et son équipage mutiné et à s'en aller comme on est venu, à brûler non seulement les maisons et les ponts, mais tout ce qui peut être à l'usage des rebelles, les fermes, les bateaux, les magasins, les vivres et à massacrer tous les chevaux et bestiaux qu'ils ne pourraient emmener avec eux.

Les résultats de cette épouvantable intention de destruction et de massacre ont été misérables. Les hommes d'élite des régiments et des brigades, réunis pour cette expédition de brigandages et de meurtres, n'étaient pas tout à fait à la hauteur de la mission; les braves qui devaient s'écrier dans les murs de Richmond, ont été éloignés de Richmond, et leurs balles d'étoupe et leur térébenthine au lieu de flamber dans nos demeures, à l'effroi des enfants et des femmes, comme on l'espérait, ont été jetées dans le Pamunky, pour le moment. Néanmoins, le programme détaillé de cette entreprise ne peut manquer d'être instructif. Après que notre gouvernement a existé trois années et a, pendant tout ce temps, entretenu de grandes armées pour faire face à leurs armées beaucoup plus grandes encore, ils pensent qu'il est toujours permis et même vertueux et glorieux de surprendre notre premier magistrat et les membres de son cabinet dans leurs lits et, après avoir incendié leurs maisons, de les pendre à l'arbre le plus voisin.

Il est bon maintenant d'envisager notre position sous toutes les faces et de ne nous faire aucune illusion. Nous sommes des barbares aux yeux de nos ennemis. Contre nous tout est permis. Bien que nous ayons des écrivains, des orateurs et une certaine connaissance de la langue anglaise, nous sommes en ce moment assez bien bloqués par les flottes ennemies pour que notre protestation, si nous en faisions une, s'éteignît dans le silence. C'est un fait et nous devons le prendre comme il est, que ces ennemis contre lesquels nous croyons soutenir une guerre honorable, comme une nation contre une nation, se livrent envers nous au même système de guerre que celui que les armées anglaises pratiquent et trouvent suffisamment bon contre les Cypayes en révolte et les tribus montagnardes de l'Inde. S'ils peuvent surprendre, par quelque artifice que ce soit, notre Kraal de Richmond et le livrer à la merci de leurs troupes, libres d'y faire un carnaval de luxure et de rapine, "ils écriront leurs noms en lettres impérissables dans le cœur de leurs concitoyens."

Cette situation de choses nous a toujours été connue, mais elle est révoquée en doute ou niée par beaucoup de Confédérés à faibles cervelles. Croient ils maintenant, comprennent ils maintenant que des officiers fédéraux aient été chargés de la tâche de détruire ce repaire de Richmond, d'en piller et brûler les maisons, d'en dépouiller et violer les femmes, quelle que soit leur vertu ou leur distinction, de poignarder, fusiller, pendre les plus hauts officiers de la loi, et de massacrer la population sans faire aucune différence ou avoir aucune pitié.

C'est là un thème sérieux de réflexion pour nos compatriotes. Nous pensons qu'ils en seront [illegible]. Nous pensons qu'il est grandement probable qu'ils demanderont au gouvernement quelque déclaration pratique et claire de la détermination où nous sommes d'être traités en honorables ennemis et en peuple civilisé. Et que voulez vous, pourront dire quelques gens, que notre gouvernement fasse? Convertir la guerre en une guerre d'extermination? Certainement, certainement; c'est déjà une guerre d'extermination, de pillage et de massacre générale de la part de nos ennemis.

Quand ils épargnent la vie de nos prisonniers et qu'ils les échangent quelquefois, c'est que cela est nécessaire pour la conservation des leurs; mais le véritable esprit, la théorie authentique des Yankees sur la guerre, se manifestent dans les procédés actuels de nos ennemis, toutes les fois que cela est possible, et spécialement et très ouvertement dans ce code d'instructions pour le saccage et le massacre de Richmond. Notre gouvernement doit à son armée et à son peuple, s'il ne peut pour le moment user de représailles contre de telles atrocités, d'infliger au moins un digne châtiment aux voleurs qui sous l'uniforme de soldats et sous un prétexte de guerre, ont été surpris autour de Richmond avec leurs balles d'étoupe et leur térébenthine, avec leur programme écrit pour le meurtre du premier magistrat et l'incendie de toutes les maisons jusqu'à ce que le feu soit mis à la ville dans cent endroits divers à la fois, et pour inviter huit mille coquins avides de sang et de luxure à piller les maisons en flammes, à en violer les maîtresses et assommer les maîtres dans la confusion qui en résultera.

Mais si nous pendons ces misérables, alors l'ennemi choisira pour le gibet un nombre égal des nôtres. Non, pendant que nous avons seize mille otages. Mais si nous reculons devant cela, il y a une autre alternative et la seule qui nous reste, le massacre et la pendaison de tout le monde d'un seul côté.—Nous pouvons opter entre les deux. Il n'y a pas d'autre choix.

LES NEGRES UNIONISTES PRISONNIERS DE GUERRE.

[Du Richmond Examiner du 8.]

Hier, on a reçu à la prison de Libby les premiers nègres prisonniers de guerre. Ils appartiennent certainement au corps d'Afrique, à en juger par leur couleur. Ils ont été pris le 2 du courant à quelques milles de Williamsburg, avec des armes dans leurs mains, ayant été lancés en avant par Messe Butler pour exécuter quelque expédition de vol et de maraude. Comme ils se présentent les favoris de Butler et comme on dit qu'il existe une grande affection et une vive tendresse mutuelle entre eux et les officiers pris dans la dernière échauffourée, le major Turner a ordonné avec beaucoup d'à-propos qu'ils fussent logés dans des cellules occupées par leurs compatriotes blancs, chacun de ces derniers ayant un camarade d'origine africaine. Nous sommes charmés que nos autorités soient disposées à réaliser l'idée de Greeley sur l'amalgamation des races, autant du moins que cela affecte les prisonniers yankees qui sont à notre charge.

PETITION POUR L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT.

Plusieurs journaux ont annoncé qu'il se signe en ce moment une pétition adressée au Sénat à l'effet d'obtenir l'abolition de la peine de mort. Voici, d'après le journal la Discussion, le texte de cette pétition :

Messieurs les sénateurs,

Vous êtes les conservateurs des principes de 1789, inscrits en tête de la Constitution.

Mais votre mission n'est pas bornée à la sauvegarde de ces principes sur lesquels reposent la société de l'Etat.

Le législateur a voulu que vous eussiez le droit d'accueillir les vœux des citoyens et de les transmettre aux ministres de l'Empereur.

Le Sénat n'est pas seulement le gardien des progrès déjà accomplis; il est encore appelé à devenir l'initiateur des progrès futurs.

Or, les soussignés pensent qu'au premier rang des réformes, que l'opinion publique sollicite respectueusement, il faut mettre l'abolition de la peine de mort.

Les plus grands esprits et les plus généreux, depuis un siècle déjà, ont professé et propagé cette croyance éminemment chrétienne et démocratique que la vie humaine est inviolable.

L'histoire dira, quand elle sera appelée à juger le dix neuvième siècle, que ce siècle fut plus grand que tous ceux qui l'avaient précédé, parce qu'il fut plus humain.

Louis XVI sera éternellement respecté pour avoir aboli la torture.

Quelle gloire est donc réservée à celui qui brisera l'échafaud!

Les soussignés émettent le vœu que la peine de mort soit effacée du code pénal.

Ils espèrent que vous voudrez bien prendre ce vœu en considération, et ils se disent avec un profond respect,

Messieurs les sénateurs,

Vos très humbles et très obéissants serviteurs.

LA MARINE DANOISE.

Nous lisons dans la France :

Nous recevons par nos dépêches particulières des bords de la Baltique les nouvelles suivantes :

L'escadre danoise, chargée de croiser sur les côtes de la Poméranie, a attaqué, dans la journée du 17, l'île de Rugen et fait plusieurs importantes prises; le lendemain elle a bloqué Stralsund pour empêcher les canonnières prussiennes de sortir. Le commerce prussien est dans la plus vive inquiétude.

Les Danois font les plus grands efforts pour atteindre sur mer le commerce allemand. La frégate danoise Niels Juel de 46 canons, que nous annoncions hier être sortie de Plymouth pour aller combattre la frégate prussienne Thétis de 25 canons, a croisé plusieurs jours dans les eaux de ce même port, dans le but d'enlever les navires allemands qui le fréquentent ordinairement. Profitant de l'embellie qui a eu lieu dernièrement dans l'ouest, la frégate croisait avec ses embarcations armées à la mer, de manière à former un cercle autour du port, mais à la distance fixée par les lois internationales.

Elle a arrêté beaucoup de bâtiments marchands sans avoir réussi, paraît il, à enlever aucune prise. Dans les ports des Etats Unis, le commerce des villes libres, inquiet de ces manifestations, change le pavillon de ses bâtiments. Ceux du Lloyd allemand, grands steamers qui transportent les émigrants, ont pris le pavillon russe. Ce sont, en général, les couleurs qui paraissent devoir être substituées à celles des divers Etats allemands de la Baltique.

ADRESSE DU PEUPLE SUISSE AU PEUPLE DANOIS.

Voici une Adresse envoyée de Suisse au peuple danois.

"Peuple danois,

"Des citoyens suisses réunis en grand nombre vous envoient l'expression de leur sympathie et de leur admiration.

"Ils savent que vous défendez à cette heure le droit des petites nationalités, le droit du faible contre le fort. Honneur à vous! honneur à votre fermeté, à votre vaillance! L'exemple que vous donnez au monde ne sera pas perdu pour la cause sainte de la liberté.

"Nous proclamons hautement nos sympathies pour les aspirations libérales de toute nation, de l'antique famille scandinave, comme de la grande Allemagne; mais nous ne pouvons voir sans douleur les aspirations du peuple allemand tourner aujourd'hui à l'invasion et au démembrement d'un de ses petits voisins par les forces réunies de l'Autriche et de la Prusse.

"Puissent, dans l'amour de leur commune patrie, des langues, des religions, des traditions diverses, les Suisses, entourés comme vous de puissants Etats, se sentent plus touchés, plus solidaires que d'autres des douloureux événements dont le Danemark est le théâtre.

"Peuple danois,

"Séparés de vous par la distance, neutres d'ailleurs par les traités, ce n'est pas de nous que vous pouvez attendre l'efficace appui qui correspondrait aux sentiments de tous nos cœurs; mais nous ne voulons pas vous laisser ignorer la vive part que nous prenons à vos épreuves, ni les vœux que nous formons pour le succès de vos armes.

"Puisse votre indépendance nationale sortir triomphante de cette crise! Puissent nos vœux être exaucés de la divine Providence!

"Lausanne, 17 février 1864.

"Au nom de plusieurs assemblées de citoyens suisses :

"Le président,
"Ferd. Lecomte, lieutenant-colonel fédéral.

"Les secrétaires,
"Samuel Bury, juge d'instruction,
Des Loes, étudiant."

DESCRIPTION D'UN BATEAU DE GUERRE PLONGEUR.

Le Courrier de la Rochelle donne les détails suivants sur un bateau sous-marin qui vient d'être amené dans ce port, pour y faire ses essais :

"Le Plongeur, destiné à agir en mer, à une certaine profondeur, mesure 41 mètres 50 de largeur; sa hauteur totale est de 3 mètres 60; son tirant d'eau, lorsqu'il flotte, est de 2 mètres 80; il ne dépasse donc, dans ce cas, la surface de la mer que de 80 centimètres; sa forme se rapproche de celle d'un gros poisson. Il est mû par une machine d'une force approximative de 80 chevaux. Dans cette machine, d'un nouveau système, la vapeur est remplacée par l'air comprimé. De vastes réservoirs sont pratiqués à l'intérieur du bateau; les uns servent à la compression de l'air, les autres sont destinés à contenir l'eau nécessaire à l'immersion.

"Une partie de la carapace supérieure du Plongeur, peut, au moyen d'un mécanisme spécial, se détacher du reste du navire, et servir de canot de sauvetage, suffisamment grand pour contenir l'équipage entier, qui se compose de douze hommes. Il y a donc toute sécurité dans les opérations.

"Le Plongeur n'est pas encore muni d'une locomobile ou d'une machine analogue destinée à lui procurer l'air comprimé dont il a besoin pour ses manœuvres. Dans les expériences qui vont avoir lieu, dans le bassin de la Rochelle, la machine qui fournira au bateau sous-marin l'air nécessaire pour pouvoir séjourner et fonctionner pendant deux heures, au fond de l'eau, sera placée sur un bateau annexe, le Cachalot, qui est entré ce matin dans notre port.

"Voyons maintenant le but de cette ingénieuse construction. Le Plongeur n'a pas été inventé pour étudier les mœurs des poissons et l'intérieur des mers. C'est un navire de guerre et un redoutable engin de destruction. Son avant porte un large éperon en forme de tube. Cet éperon contient une cartouche vide, dans laquelle on peut placer de la poudre, une bombe incendiaire.

"Une flotte ennemie est à l'ancre. Le Plongeur s'approche d'un bâtiment, dans lequel son dard ouvre une large blessure, où reste l'aiguillon de l'abeille. Puis, faisant mouvoir sa machine en arrière, il se retire promptement en déroulant un fil métallique. Lorsqu'il est à une distance où il est à l'abri de tout danger, une étincelle électrique détermine une explosion terrible; c'est le navire ennemi qui saute avec fracas.

"On peut du même coup, au moyen d'une réunion de fils électriques, enflammer plusieurs navires et détruire toute une escadre.

"Le Plongeur est commandé par un de nos compatriotes, M. Doré, lieutenant de vaisseau.

"Il a été inventé par un de nos plus savants officiers de marine, M. M. Bourgeois, capitaine de vaisseau, qui a enfin trouvé la solution d'un problème, demeuré avant lui l'objet de longues et infructueuses recherches."

— On a recueilli dernièrement à l'île de Kangaroo dans l'Australie du Sud, une bouteille qui avait été jetée à la mer, de la frégate hollandaise Princess Amalia, par 39 degrés 59 minutes de latitude méridionale, et 66 degrés 7 minutes de longitude orientale. La bouteille avait fait 4,300 milles en 15 mois, à raison de 7 milles 1/2 par jour. Ceci prouve qu'il y a un courant de l'est à l'ouest traversant la base de l'océan Indien, et qui s'infléchit légèrement vers le courant du nord.

La frégate à vapeur le Darien, ayant à bord S. A. le prince Napoléon Bonaparte, nommé capitaine dans le régiment étranger, a relâché le 5 février sur rade à Ténériffe venant d'Oran et est repartie le surlendemain 7 pour la Vera Cruz.

— On a calculé que les corps de ballet de divers théâtres, à Londres, se composent de huit mille danseuses. Un journal anglais dit que l'on propose sérieusement de réunir ces groupes féminins au palais de Cristal, dans un galop échevelé. On distribuerait un prix à la plus belle. Quel sera le Pâris chargé de décerner la pomme? On n'en sait rien. En attendant, nos voisins engagent, sur ce point, les paris les plus extravagants.

— Le dernier recensement en Irlande a donné les chiffres respectifs suivants sur les divers cultes qui se partagent inégalement la population de ce pays : catholiques, 4,505 265; adhérents de l'Eglise d'Angleterre, 693 357; presbytériens, 523 291; méthodistes, 45,399; indépendants, 4,532; baptistes, 4 237; quakers, 3,695; juifs, 393; sectes diverses, 15,666. Cette dernière catégorie renferme des cultes profondément inconnus au reste du monde; ainsi, on y classe 2,756 covenantaires; il y a aussi des kelyites, des darbyites, des walkerites, des mortonniens, etc. Deux personnes se sont déclarées de la religion païenne; sept se sont qualifiées d'adhérents de la vieille lumière; la nouvelle lumière en a compté 18. Le recensement a aussi révélé l'existence, en Irlande, d'un protestant cromwellien, d'un athée, d'un positiviste et de 72 individus sans religion.

(International).

Confiserie de l'Opéra,
Encoignure Bourbon et Toulouse.

J. IMBERT annonce au public qu'il vient de recevoir de France, par la voie du Nord, un assortiment de dragées très fines, de bonbons, d'œufs de Pâques, en sucre, richement décorés.

Petits-fours et gâteaux variés tels que— St Honoré, Trois frères, Philippine Bretons, Meringues (crème Chantilly Chateaubriand, Napolitains, Vénitiens, Infants, Meringues suisses,

Dîners, soupers, ambigus, banquets, repas de noces, de pâtisserie, etc, seront servis sur demande, au prix le plus réduit. 2mars—1f

BROTT & DAVIS
22........RUE GRAVIER........22
Coin Tchoupitoulas.
BOTTES,
SOULIERS,
MARCHANDISES SECHES,
VETEMENTS,
CHAPEAUX,
&c, &c, &c.

Graines de coton.
3000 BOISSEAUX GRAINES DE COTON de Petit Golfe, Boyd's Prolific, et mexicaines, [illegible] de Natchez et de Vicksburg, à vendre par J. E. CARTER, 8 et 10, Tchoupitoulas, [illegible] et 10, Nlle-Levée

AVIS.
M. BONTEMPS ayant cédé son établissement de Teinturerie à M. F. BANDON, remercie sincèrement sa clientèle de bienveillant patronage qu'elle lui a constamment accordé.

M. F. BANDON, ayant acheté l'établissement de teinturerie de M. Bontemps, No 36, rue Bourbon, se recommande à l'ancienne clientèle de cette maison, qui, il l'espère, aura lieu d'être satisfaite de lui. 11 mars—1m

Jardiniers.
CEUX qui cultivent des fruits [illegible] trouveront à la vente facilement c[illegible] BLIEAU, à l'encoignure des rues Canal et Bourbon. 11mars—1m

SPECTACLES.

Théâtre St-Charles.
Vendredi soir, 25 mars.
Bénéfice de M. Booth.
THE MERCHANT OF VENICE et TAMING THE SHREW, de Shakespeare.

Théâtre des Variétés.
Rue Gravier.
Vendredi soir, 25 mars
THE DUKE'S MOTTO, et "I AM HERE," drame célèbre de John Brougham.

Académie de Musique.
Vendredi soir, 25 mars.
PANTOMIMES.—BALLETS.—DANSES.
Mr. Verrveck sur le trapèze.

Société française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.
—Assemblée Générale Extraordinaire—
LES membres composant la dite Société sont prévenus qu'une assemblée générale extraordinaire aura lieu dimanche, 27 mars à l'Asile de la Société, rue Ste. Anne, près Derbigny, à 3 heures P. M.
Une question importante sera soumise à l'assemblée et les sociétaires sont priés d'être exacts.
Par ordre du président. G. SOUÉ, Secrétaire.
21mars—6f

BUREAU DU PERCEPTEUR Des Taxes d'Etat,
2me District de la Nouvelle Orléans.
Bureau No 8 rue St Pierre (Maison Pontalba)
Nouvelle Orléans, 19 mars 1864.
AVIS est donné à tous les contribuables du 2me District de la Nouvelle Orléans que le bureau du soussigné sera ouvert tous les jours, le dimanche excepté, de neuf heures A. M., à deux heures P. M., pour recevoir les taxes d'Etat de 1861, 1862 et 1863, sur propriétés foncières, capital, etc, etc, et les licences d'Etat de 1864 pour industries, métiers, professions, etc etc.
Afin d'éviter les frais, etc, les personnes exerçant une industrie, un métier ou une profession, sont invitées à venir prendre immédiatement leurs licences d'Etat.
D. W. O CAMPBELL, Percepteur des Taxes d'Etat, 2e Dist.
20 mars—30f

AVIS SPECIAL. TAXES D'ETAT.
Contribuables du 3me District.
LE bureau est ouvert pour la perception des taxes. Les contribuables sont conséquemment avertis de payer leurs taxes pour les années 1861 et 1862 afin d'éviter les frais. Le soin également prêt à percevoir les taxes sur les propriétés foncières, le capital etc, pour 1863 et les licences sur les métiers et professions, pour 1864 lesquelles sont dues.
CHAS S LANG
Percepteur des taxes d'Etat, 3e District,
Rue de l'Esplanade, No 5, entre les rues Victoire et Levée
14 mars—30 en face de l'Hôtel des Monnaies des E. U.

POMMES DE TERRE
EN débarquement du steamboat Mississippi 100 barils pommes de terre Mechanics, de Louisville 600 sacs dito dito dito.
—Aussi, en magasin—
300 barils mess porc,
300 barils farine superfine et extra,
10 boucauts viande verte,
10 boucauts épaules fumées,
100 k de graisse.
A vendre par J. B. VANHORN.
21 mars—6f Encoignure Magazine et Poydras

RALLI, BENACHI & Co.
NEGOCIANTS, RUE DE LA COMMUNE, 118
OFFRENT à vendre, au comptant, au plus bas prix du marché, les articles suivants, qui sont en magasin et en débarquement—
400 balles FOIN, épais à sacs,
150 barils SODA ASH, 1000 balles FOIN, Timothy,
[illegible] barils SUCRE prime et morceaux,
300 barillets BI CARBONATE DE SOUDE,
100 de do mélangés,
100 sacs CAFE Rio prime,
[illegible] sacs CAFE prime de St Domingue,
500 sacs AVOINE, 500 sacs SON,
100 caisses HUILE Piagaiol,
100 barils BŒUF Fulton Market,
50 2 do do,
[illegible] sacs POIVRE prime de Singapore,
2000 livres CREME DE TARTRE,
300 barils PORC MESS.
RALLI, BENACHI & Co.
Rue de la Commune, No 118
Entre les rues St Charles et Carondelet.
8 mars—1m.

ACHETEZ
Vos Marchandises Sèches
CHEZ
WEHL & DANZIGER,
RUE DU CANAL,
No 163,
Entre Bourbon et Dauphine,
NOUVELLE-ORLEANS.
TOUT S'Y VEND
A TRES BAS PRIX.
25 fév—30

COTON BLANC
de belle qualité, à 25 cents la yarde.
Grenadines noires
à 20 cents la yarde, valant 50 cents.
JACONATS FRANÇAIS
à $2 75 la robe, valant $5.
Organdis français,
magnifique article à $1 50, valant $3.
Mozambique à petits carreaux
à 37 1/2 cents la yarde.
TOILES A BAS PRIX,
DES COTONS A BON MARCHE
et tous autres articles en proportion
A DES PRIX
EXCESSIVEMENT BAS!
12 mars WEHL & DANZIGER.

Farine, Porc, et POMMES DE TERRE.
500 barils FARINE EXTRA SUPERFINE
150 do PORC NEW, MESS,
150 do POMMES DE TERRE, DE CHOIX, de l'OUEST.
En magasin et en débarquement du steamer Mississippi, à vendre par
B. P. ETHELL & Co
22 mars—1 51 et 54 Poydras

TRANSFERT DE MAGASIN.
I. LEVY, établi pendant dix ans au coin des rues Toulouse et Chartres, vient de transporter son magasin au coin des rues Canal et Camp. Il a reçu son stock à possède des articles supérieurs à ceux d'aucun autre magasin de la ville. Il reçoit par tous les steamers un assortiment choisi de
DIAMANTS, MONTRES ET BIJOUX,
qu'il vend en gros ou en détail.
M. LEVY annonce particulièrement qu'il paie le prix les plus élevés pour les diamants et le vieil or et argent.
Il répare également avec soin les MONTRES ET BIJOUX, et n'emploie que de très bons ouvriers.
11mars—1m

A VAUDRAN,
Ci-devant rue Royale 182—Nouvelle Orléans, actuellement Boulevard Beaumarchais No 47, à Paris,
SE charge d'acheter et expédier toutes les marchandises que l'on trouve sur la place de Paris, notamment l'article de Paris, la Chapellerie, Cannes, Parapluies et Parasols.
Conditions modérées, suivant l'importance de l'envoi. Références chez MM. Michon & Schweitzer, 116 rue Royale Mr. Dietrichs, son successeur, rue Royale 162.
20 mars—3,

G. BORZINO.
No 101 Rue de la Vieille-Levée No 101
IMPORTATEUR de vins, liqueurs, sardines, fruits, amandes, bonbons, &c., offre à vendre en magasin—
100 barriques de vin rouge et blanc,
40 barils do Haut Sauternes,
50 barriques vin de Cette très corsé,
50 caisses olives d'Espagne,
30 barillets do do
10 barils graine pour oiseaux,
20 caisses amandes assorties,
100 quarts et demi caisses raisins Layers &c.
En débarquement du steamer "Yazoo",
20 sacs amandes en coque tendre,
25 demi-barils amandes cassées,
[illegible] tambours figues de Smyrne,
Et attendu par les navires "Mirror" et "J. Godfrey",
100 caisses vermouth Noilly Pratt & Co,
4 6 dames-jeannes de 1 et 2 gallons &c.
10 barils de raisins de Corinthe nouveaux.
21 mars—10f

A VENDRE,
Une superbe maison de résidence à étages, avec écuries, remises et dépendances et de vastes terrains y attenant, située rue Annonciation No 369, entre les rues St André et Joséphine, dans District. S'adresser sur les lieux. 15mars—[illegible]

A VENDRE.
Une maison basse, située rue Ursulines No 118 entre Dauphine et Bourgogne, composée de cinq chambres de plain pied, installation de gaz, quatre chambres de cuisine, cour, jardin, waterworks, etc, &c. S'adresser à MM. BRULATOUR & Co., [illegible] rue de la Douane.

A LOUER,
La MAISON A DEUX ETAGES, avec VERANDAH, située rue Bienville, No 61, entre Royale et Bourbon. S'adresser au rez-de-chaussée. 21 mars—[illegible]

Récompense libérale.
PERDU—Le certificat de paiement de $544.86, émis sur 248 balles de coton, marquées D. et M. D., en faveur d'Elliott et McKeever, No 2222, daté du Bureau du Revenu Intérieur, Nouvelle Orléans, 3 mars 1864. La personne qui le remettra au No 87 de la rue du Camp recevra une récompense libérale.
MONTGOMERY BROS.

Officine Homœopathique,
MEDICAMENTS.—LIVRES.
M. J. A. D'HEMECOURT a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient de recevoir de France tous les médicaments du Codex Homœopathique, sous toutes les formes usitées dans la pratique: TEINTURES, TRITURATIONS, DILUTIONS GLOBULES, SUCRE DE LAIT, BOITES, PORTEFEUILLES, &c.
Aussi—Librairie complète, comprenant tous les ouvrages les plus récents, Manuel de Jahr; Prost-Lagouzou, etc, etc. 20mars—7m

Ouvriers ferblantiers.
ON demande deux ouvriers ferblantiers, rue Canal, No 48. 22 mars—5

Pour la Havane et New York,
Partant SAMEDI, 2 avril, à 8 heures A. M.
POUR NEW YORK VIA LA HAVANE.—Le steamship neuf, élégant et fin marcheur, MORNING STAR, commandant J. M. Courtney, partira de son wharf au foot de la Place Jackson. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à ELLIOT & McKEEVER, Rue Gravier, No 66.
Des Tickets (pour tout le voyage) pour l'Angleterre et le Continent, par la ligne des steamers d'Inman partant de New York, délivrés par ELLIOT & McKEEVER.

Départ, SAMEDI, 26 Mars, à 8 h. du matin.
POUR NEW YORK.—Le steamer régulier GEORGE CROMWELL, commandant J. A. Post, partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, tel qu'il est dit plus haut, avec les malles des Etats Unis.
Pour fret ou passage, (excellents emménagements) s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Natchez, No. 31.

POUR NEW YORK, via la Havane.
Départ, 25 du courant, à 8 heures A.M.
POUR NEW YORK et la HAVANE—Le beau steamer régulier et fin marcheur, MATANZAS, Wm Liesegang commandant, partira ainsi qu'il est dit plus haut, de son wharf, au pied de la rue St. Joseph, 1er district.
Pour fret ou passage (magnifiques emménagements) s'adresser aux agents, AVENDANO FRERES, rue de la Commune No 116.
18 mars—

POUR NEW YORK via la HAVANE
Départ, SAMEDI 26 courant, à 8 h. A. M.
Pour NEW YORK via la HAVANE
Le steamer favori et régulier COLUMBIA, commandant D. B. Barton, portant la malle des Etats-Unis, partira du pied de la rue St Joseph, ainsi qu'il est dit plus haut, pour New York, et touchera à la Havane pour y débarquer les passagers et les malles des Etats Unis. Pour fret ou passage (excellents emménagements), s'adresser à WM J. REID, rue des Magasins, No 31.
15 mars

Départ, les MARDIS et SAMEDIS.
POUR DONALDSONVILLE, LAFOURCHE et tous les ports intermédiaires de la côte—Le paquebot GERTRUDE, capt E. U. Kerr partira de la Nouvelle Orléans pour Thibodeaux, Donaldsonville, Napoleonville et tous les ports intermédiaires sur le Bayou Lafourche et la côte, les MARDIS à 5 heures P. M., et les SAMEDIS à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à THIELE & SEILER, agents, Rue Gravier, No 70
17 mars

Pour Natchez, Bâton Rouge et les ports intermédiaires.
Le magnifique bateau à vapeur NEW ORLEANS capitaine A. J. May, part de la Nouvelle Orléans tous les SAMEDIS à 5 heures de l'après midi, pour les ports ci-dessus.
Ce bateau ayant établi dans quelques mois, sa réputation de paquebot de première classe, partira, ainsi qu'il est dit plus haut, pour la commodité des passagers et des expéditeurs.
Le capitaine May est en officiers s'engageront sans répondre à ce qui pourrait être fait à tous les points désignés. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à A. BRITTON, Rue Front No 2.
Il y aura le jour du départ, un commis sur la Levée pour recevoir le fret. 8 mars—[illegible]

Le nouveau paquebot Belle Donna
Départ, tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M. et tous les DIMANCHES, à 9 h A. M.
Pour BAYOU SARAH, PORT HUDSON et BATON ROUGE—Le beau bateau à vapeur, neuf, BELLA DONNA, capitaine Frank Kenison, commis L. Burke, partira de la Nouvelle-Orléans, ainsi qu'il est dit ci-dessus, avec les malles des Etats-Unis, pour Bayou Sarah, Port Hudson, Baton Rouge et tous les ports intermédiaires et les passeports et les permis s'y autorisant.
Ce bateau étant entièrement neuf et les propriétaires n'ayant rien négligé pour en faire un excellent paquebot sous tous les rapports, il offre tous les avantages désirables aux passagers et aux expéditeurs. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
JOHN A. STEVENSON rue Front, No 5
JOHN L. TITUS, au coin Vieille Levée et Bienville.
E. CONERY, rue Gravier, Nos 41 et 43. 20 mars—

Paquebot pour le Bayou Lafourche
Deux fois par semaine.
Le beau bateau neuf FAWN capitaine W. R. Greathouse, Leo Raphil premier commis, et Joseph Wilner second commis, partira de la Nouvelle Orléans pour Thibodeauxville, Donaldsonville, Napoléonville et tous les ports intermédiaires sur le Bayou Lafourche et la côte, MERCREDI, à midi, et SAMEDI à 5 heures P. M.—Les passagers et les expéditeurs sont priés de se pourvoir de passeports et de permis des autorités.
Le capitaine M. Greathouse sera au débarcadère, au pied de la rue Conti, pour recevoir le fret pendant l'absence du bateau. Pour fret ou passage s'adresser pour emménagements à bord ou à
JOHN L. TITUS neuf, au coin des rues Vieille Levée et Bienville au premier.

Départs les MARDIS à 5 h P. M. et VENDREDIS à 4 P. M.
PAQUEBOT POUR LE BAYOU LAFOURCHE—Deux fois par semaine—Le beau bateau neuf BELLE CREOLE, capitaine Webster Long, commis Jno A. Purcell, part de la Nouvelle Orléans pour Thibodeaux, Donaldsonville, et tous les ports intermédiaires sur le Bayou Lafourche et la côte les MARDIS et VENDREDIS.
Les passagers devront se munir de passeports et de permis des autorités avant de s'embarquer ou d'envoyer des marchandises à bord. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à LEVY & DIETER, No 71, rue Carondelet.
Un commis se tiendra sur la Levée au pied de la rue Bienville pour recevoir le fret pendant l'absence du bateau. 8mars—1m

Pour Bâton Rouge et tous les ports intermédiaires.
Le beau bateau à vapeur EMPIRE PARISH, capitaine Samuel Ayres, B. Mcmahon commis, partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS et SAMEDIS à 5 heures de l'après midi—Il partira de BATON ROUGE tous les LUNDIS et JEUDIS, à 7 heures du matin, et s'arrêtera à tous les points indiqués en allant et en revenant où les permis et les passeports le permettent. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à W. G. SETTI[illegible] Thibodauxville, No 16, ou à JOHN L. TITUS, Agent.
Encoignure Vieille Levée et Bienville, au premier, ou à W. J. REID 31 rue des Magasins.
Le "Empire Parish" fera dorénavant des voyages réguliers entre la Nlle Orléans et Bâton Rouge et fera des escales pour satisfaire la clientèle.
Un commis sera sur la levée, au débarcadère du bateau, le mardi et le vendredi après midi, pour recevoir le fret. 15mars—1m

Ligne de la Malle, de fret et de passagers—Trois fois par semaine—Entre Bâton Rouge, Plaquemine, Bayou Goula et Donaldsonville—Le beau bateau à vapeur, neuf NATHANIEL P. BANKS, capitaine E. B. Blaisdell, partira de la Nouvelle Orléans les DIMANCHES, les MERCREDIS et les VENDREDIS, à 5 heures du soir. Il part de Bâton Rouge, pour la Nouvelle Orléans les LUNDIS, les JEUDIS et les SAMEDIS, à 9 heures du matin. Ce bateau est ENTIEREMENT NEUF; il a été achevé en août 1863. Il a une MACHINE A BASSE PRESSION et voyage LE JOUR. Il a été adopté les heures et les débarcadères du paquebot favori du F. KENNER. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à GEO. E. TYLER & Co. Rue des Magasins, No 2.
N. B.—Le bateau partira exactement, ainsi qu'il est dit ci-dessus. 1er mars

POUR LE HAVRE.
Le navire français QUANTANAMO, capitaine Chatenay, ayant la majeure partie de son chargement arrêté, partira pour le port ci-dessus dans le plus bref délai. Pour compléter le fret, s'adresser à
EUG. ROCHEREAU & CO.
Nos 16 et 18, rue St Louis.

POUR MATAMOROS.
La magnifique goëlette mexicaine ANITA, fine voilière, capitaine Guerrero, partira dans quelques jours pour le susdit port. Pour fret ou passage (beaux emménagements) s'adresser aux consignataires,
AVENDANO FRERES, Rue de la Commune, No 116.
Mmars—

POUR MATAMOROS.
Le beau brick HERALD, capitaine Gray, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira SAMEDI, 26 courant. Pour passage ou balance du fret, 200 barils environ, s'adresser à L. JOUBLANC, [illegible] Passage de la Bourse, au 1er.

Pour TAMPICO—Ligne régulière.
La goëlette fine voilière HENRY TRAVERS, capitaine Ives, partira pour Tampico dans le plus bref délai.
Pour fret ou passage, s'adresser à F. CLAVEL & Co. No 77 rue des Magasins.
N. B.—La goëlette BEE partira aussi pour le port ci-dessus au bout de jours.

POUR TAMPICO—La goëlette fine voilière FRIENDSHIP, capitaine [illegible], ayant une portion de son fret engagé, partira pour le dit port en peu de jours. Pour balance de fret ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à
S. FERNANDEZ & CO, 115, Vieille Levée.

POUR MATAMOROS—Débarque son fret à Bagdad, en dehors de la barre—La goëlette fine voilière KATE, capitaine Duncan, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira pour le dit port en peu de jours. Pour balance de fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, au pied de la rue St Louis, ou chez
J. FERNANDEZ & Co, 115, rue Vieille Levée.

ALEX. DERBES,
AVOCAT,
Passage de la Bourse, No 44.

Ch. E. LAMBERT & CO
Successeur de E. LAMBERT,
59.........Rue des Magasins.........59
Importateur d'eaux de vie françaises, de vins, liqueurs, &c.

PLUS DE DISTANCE!
DIVINATION! PREDICTION
PAR MADAME ADAH,
Cartomancienne parisienne et élève de Mlle Lenormand
Heures de consultation de 10 heures du matin, à 6 heures de l'après-midi.
Rue St. Louis, No 95

Seines et éperviers et trémailles.
Le soussigné offre à vendre, en magasin de M. J. Brandt, rue de la Douane No 30, entre Chartres et Nlle-Levée, un grand assortiment de seines, éperviers et trémailles. Les habitants et les amateurs sont invités à profiter de cette occasion.
AUGUSTE THEBE

DANIEL GORREN.
37........Rue des Magasins.........37
Magasin occupé autrefois par C. Yale Jr.
ARTICLES DE MODE.
Vente en Gros.
Il vient de recevoir et ouvre en ce moment un magnifique stock de
RUBANS, SOIERIES, ARTICLES DE MODE et ARTICLES EN PAILLE,
pour dames, messieurs, demoiselles et enfants.
Egalement—un assortiment complet de ARTICLES EN POILE.
GARNITURES,
DENTELLES, &c, &c.
L'attention des modistes et des marchands en général est appelée sur ce magnifique stock de
MARCHANDISES FRAICHES
Pour le COMMERCE DU PRINTEMPS.
Chaque steamer apportera à la maison un choix des dernières importations des susdits articles.
DANIEL GORREN.

BLANC DE CERUSE — 10 tonneaux de Wetherill, Philadelphie, &c, en barillets de 25, 50 et 100 barils, à vendre par B J HART & Co.
24 mars rue Tchoupitoulas Nos 76 et 78

REVENU INTERIEUR DES ETATS UNIS.
TAXE ANNUELLE POUR 1864.
L'ATTENTION des contribuables est appelée sur les dispositions de la loi des Etats Unis relatives à l'assessment pour la taxe annuelle.
La sixième section de l'acte du 1er juillet 1862, ordonne à toutes personnes, associations, sociétés, compagnies ou corporations sujettes à la taxe, d'adresser chaque année, le 1er mai ou plus tôt, à l'assistant-assesseur du District, une liste indiquant le montant de leur revenu annuel, les articles ou objets soumis à une taxe spéciale, et la quantité d'affaire exigeant une licence.
Quiconque négligera de faire ledit retour, au jour indiqué, sera taxé par l'assesseur, sur les meilleures informations que celui-ci pourra obtenir, et dans ce cas, l'assesseur ajoutera 50 pour cent au montant imposable.
Quiconque remettra à l'assesseur une liste fausse ou frauduleuse avec l'intention d'éluder la loi sera passible d'une amende de cinq cents piastres, et, dans ce cas, la liste du délinquant sera faite par l'assesseur ou l'assistant assesseur, et le montant imposable sera ainsi doublé.
Le payement de la taxe annuelle, excepté celui des licences, ne sera pas exigé avant le 30 juin. Les différentes blancs sur lesquels les retours devront être faits et toutes informations nécessaires seront fournis par les assistants assesseurs des différents districts pour les paroisses d'Orléans et Jefferson.
1re Division—JOHN PURCELL, Bureau No 182, rue Washington.
2me Division—VICTOR SOUTERRE, Bureau No 40 rue Poydras.
3me Division—JULIUS ENNEMOSER, Bureau No 40, rue Poydras.
4me Division—PETER RUDOLPHUS, Bureau No 86, rue Bienville
5me Division—PIERRE DEVERGES, Bureau No 286, rue Royale
6me Division—JOHN F. NEWCOMB, Bureau No 414, rue Rampart.
7me Division—JOHN E. DUANO, Bureau à la maison de cour d'Alger.
8me Division—JOHN PAGE, Bureau No 174, rue Toledano.
Les retours devront leur être adressés le lundi 2 mai 1864, au plus tôt. WM. H HIGGINS. Assesseur des Etats Unis pour le District de la Louisiane.
23 mars—30 21—et M & V au 1er mai

TRAITEMENT
De toutes les maladies les plus rebelles et les plus invétérées dans le sang—Guérison garantie de la fièvre typhoïde en 12 jours.—De la pneumonie (fluxion de poitrine) en 9 jours.—De la diarrhée en 3 jours &c. &c.—Consultations tous les jours par le Dr. PAULIN, médecin de la Faculté de Paris, de 11 heures à 3 heures, dans sa pharmacie, attenant à la pharmacie rue du CAMP, No 277.
CETTE officine, nouvellement établie, est dirigée par le Dr PAULIN. Il ne publie de l'après-midi que des matières premières, des médicaments de premier choix à des prix très modérés.
Exécution en général de toutes les ordonnances de MM. les Docteurs.
On y trouvera aussi le Sirop Végétal du Dr Paulin vrai régénérateur du sang. Employé avec succès contre la Scrofule, la stérilité, les pâles Couleurs, la Ménopause et toutes les maladies d'un caractère des femmes.
C'est un prompt de ce sirop que l'estomac la plus chétif plus ou moins faible, acquiert de la force, de l'embonpoint, et qu'il trouve en peu de temps dans ce précieux et agréable breuvage de vie, une santé qu'il semble avoir habitué qu'il n'a pas.
Un prospectus indiquant la manière de le prendre accompagne chaque bouteille.
11mars—1m Mer V S

DEMANDE D'OUVRIERS.
ON DEMANDE au magasin de chapeaux connu sous le nom de Peoples Hat Store, rue des Magasins, No 165, la tête Hastings, près du marché, deux ou trois bons ouvriers. On préférerait ceux qui connaissent le commerce des articles en paille.

A VENDRE.
UNE BOISERIE complète, vitrière, chassis vitrés, planches, &c, &c, pouvant servir pour un magasin de détail, le tout en parfait état. S'adresser au No 28, rue de Chartres au premier.

J. PIFFAUT
A l'honneur de prévenir le public qu'il continue à accorder et à réparer les pianos et les orgues d'église, comme par le passé. On le trouve tous les jours, rue d'Espagne, No 26, 3me district, ou chez M. Dudemaine, encoignure Royale et St Louis.

CIGARES DE LA HAVANE.
UN grand assortiment de toutes espèces de la Havane, reçu par les derniers arrivages, composé de plusieurs conveyables pour le marché, telles que Londres, Medias Regalias, Brevas, Cilindrados, Magnifiques, &c, et des marques favorites, Meridianas, Cabanas, Ekitos, Palmito, Henry Clay, &c, &c.
Egalement—Un du paquets cigarettes de la Havane, à vendre à des prix modérés, par JAIME MAGI. Rue de la Commune, No 27.

AVIS.
ARTICLES DE MODES
No 66 rue de la Douane, au 1er.
W. DAUPHIN vient de recevoir un bel assortiment de fleurs artificielles, rubans, cordons, &c.
Il est autorisé par MM. Wattman Bros et Wm Evil Joe, de New York, fabricants de fleurs artificielles, à recevoir les commandes de gros, au prix de fabrique en y ajoutant 10 pour cent. 26 fév—3m

Graine de coton Petit Golfe,
GRAINE de coton Petit Golfe, garantie venant de la Pointe Coupée, à vendre en gros à un prix convenable. J. J. TARDOS 67, rue Vieille Levée

Bouteilles vides—Bouteilles vides
Le prix le plus élevé sera payé comptant, pour les bouteilles vides suivantes
Bouteilles et demi bouteilles à vin, etc,
Grandes et demi bouteilles de champagne.
J. A. BLAFFER,
(Successeur de William Maury)
Rue Bienville, Nos 25 et 27

E. BORDELOIS,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE,
IMPORTATEUR de VINS, LIQUEURS, &c
41........Vieille-Levée.........41
NOUVELLE ORLEANS.

Tabac, cigares, cigarettes, etc.
EN débarquement des goëlettes Tallemans, Rebecca et Louisa, arrivées de la Havane—
41 balles tabac pour tiges et capes,
154,000 cigares, Brevas, Vegueros, Londres, Medias Regalias, Conchas, de marques El Globo, La Intimidad, La Gloria, Ingenuidad, A. Gonzalez, &c.
[illegible] paquets cigarettes de marques La Lavadora, Meridiana, Fígaro, Carinaga, El Comercio, La Rosa, La Sinceridad, Explosion.
10 barils miel d'abeilles blanc,
20 boucauts mélasse Muscovado.
A vendre par E. TROISGROS,
37, rue Douane,
15 mars—1 m Entre Chartres et Vieille Levée.

Cuir! Cuir!
UN grand assortiment de veaux français, allemand et américain—Marquis, doublures, basane, etc à semelles et de crépin. A vendre à bas prix par
M. W. McCHESNEY & CO.
63, rue Gravier.
On achète des peaux vertes.

Salon de bière et café.
LE soussigné vient d'ouvrir, dans la rue Royale, No 8 entre les rues Canal et Douane, un nouveau SALON DE BIERE ET CAFE où les amateurs trouveront constamment de la bière de St. Louis, d'excellentes liqueurs et un LUNCH tous les jours.
CHAS. WEISS.

DEUX CENT SOIXANTE DOUZE barils Porc mess
50 barils Farine extra et sup.
61 tierçons Saindoux en feuilles,
100 barillets Saindoux extra,
[illegible] cuirs verts,
30 barils bœuf mess, pour habitation,
10 demi barils bœuf fumé,
10 boucauts épaules bacon,
15 do plats côtes bœuf salé.
En débarquement et en magasin, à vendre par
CONVERSE & KENNETT,
rue des Magasins No 10
21 mars—6

LE soussigné prévient les personnes qu'il pourrait avoir de maison détenu un cheval, Chevalin de Gentilly, depuis un grand, d'avoir la retirer d'ici au 8 avril 1864, autrement l'on vendra pour les frais. Nouvelle Orléans, 17 mars 1864.
R. FARRENIN,
Habitation Hopkins.

Conservez vos Dents,
J. A. CASADAVANT,
CHIRURGIEN DENTISTE,
136, RUE DU CANAL,
près de la rue Baronne,
(ancienne maison du Dr. Porter.)
Continue à exercer scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste.
Consultations en français, en espagnol et en anglais.

LA GRANDE CLAIRVOYANTE
Madame LA BLANCHE,
CETTE merveilleuse et célèbre clairvoyante a établi sa résidence au No 192 de la rue Bienville, entre les rues Bourbon et Dauphine. Le don extraordinaire de seconde vue la met à même de découvrir, sans jamais se tromper, le siège du mal et de prescrire le remède. La guérison est certaine, quelque opiniâtre que soit le mal. Les personnes qui habitent la campagne, ou ont connaître le jour de leur naissance, pourront avoir leur horoscope.
Mme LA BLANCHE s'est acquis à la Nouvelle Orléans une réputation dont elle peut être fière à juste titre. Le public et la presse ont exprimé la même opinion; tout le monde s'accorde à dire que Mme La Blanche est la seule véritable clairvoyante qui ait jamais existé.
Elle donne des consultations en anglais et en français.
Prix modérés pour les dames et pour les messieurs.
La résidence et le cabinet de Mme La Blanche sont dans la rue Bienville, No 192, entre les rues Bourbon et Dauphine, à deux îlets au-dessous de la rue du Canal.
LE PESTANIC DE PERSE,
qui porte toujours bonheur à la personne qui l'a, lui rend le cœur léger, le fait plaire, ramène le goût de la musique et ne manque jamais de rapprocher les amants.
3 mars—1m—4 p e Mar. J. V. D

BOIS DE CONSTRUCTION
LE moulin à scie UNION, sur le canal Harvey, en face de la ville, est prêt à scier et à livrer, à la tête dudit canal, sur le fleuve, du bois de cyprès de toutes les dimensions et de première qualité. Nous pouvons remplir des ordres avec délai et à meilleur marché qu'aucun moulin des environs. Les commandes du gouvernement sont particulièrement sollicitées. Les ordres sont reçus par Mr W. C. Catler, au coin des rues First et Tchoupitoulas.
1 mars—1m FRIENDS & LETCHRIQUE.

Avances en argent.
Des avances libérales en argent seront faites sur des marchandises approuvées, consignées à mes amis, MM. SPOFFORD, TILESTON & CO, à New York.
WM. J. REID.
Rue des Magasins No 31.

TRANSFERT DE MAGASIN.
M. J. BRANDNER, TAILLEUR, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient de transférer son magasin de la rue de Chartres No 127, au No 24 de la même rue, près Douane.
11déc—3m

AVIS.
MM. GOTTSCHALK & MAGNER, notaires, ont transporté leur bureau au No 119, rue de la Commune entre St. Charles et Carondelet.

GALLIER & ESTERBROOK,
ARCHITECTES ET ENTREPRENEURS,
Rue Carondelet, No 11.

BOIS DE CYPRE
BOIS DE CYPRE—Le soussigné a actuellement à vendre et recevra constamment de ses "St. James Estate" du bois de cyprès de toute espèce, convenable pour entrepreneurs, &c, tel que bois rond, sans aucun préparé et non préparé pour planches; solives, voliges, planches à plafonds, planches, &c, aux plus bas prix du marché.—Les commandes sont remplies dans le plus bref délai. Les entrepreneurs sont invités à venir examiner le stock, au No 11 de la rue Carondelet.
JAS. GALLIER Jr.

VIVRES—[illegible] caisses vivres françaises de première nécessité, à vendre par B. J. HART & Co. Rue Tchoupitoulas, Nos 76 & 78.

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent salut: Attendu que Henry Bamery ayant acquis une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans la propriété ci-après décrite, a été adressé au Greffe de cette Cour un [illegible] [illegible] septième jour de mars 1864, pour un avis, conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres et les quarante jours de ventes judiciaires", approuvé le 15 mars 1855.
[illegible]

LOUISIANA ACADEMY.
Institution dirigée par M. A. Ferrier
PENSIONNAT ET EXTERNAT
Pour les jeunes gens, Rue Hôpital, No 145 entre Dauphine et Bourgogne.
Les prix varient de $1 à $5 selon le degré de l'avancement des élèves.
Les personnes qui désirent des prospectus peuvent s'adresser à l'Institution rue Hôpital No 11, entre Dauphine et Bourgogne.

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,
dirigé par Mme DARON,
375.....RUE DAUPHINE......375.
ON peut, sous peu de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement, ou chez l'instituteur.

Institution Martin.
PENSIONNAT ET EXTERNAT.
RUE DU BAYOU No 240

Pensionnat et Externat.
LES SŒURS DE CHARITE de Jefferson City [illegible] dans l'Avenue Jackson, l'Institution de St Joseph le premier lundi d'avril.
Pour les conditions les parents sont priés de s'adresser à la supérieure de l'établissement. 14 mars

Cigares de la Havane.
Cigares de la Havane
Venant d'être reçu, par la goëlette Tallemans, une forte assortie de
100,000 CIGARES
—TELS QUE—
INTIMIDAD, FIGARO, UPMANN & CO, CABARGA, CLAY, CALHOUN ET WEBSTER, PARTAGAS, LA ETICA, GUTIERREZ, &c &c.
De toutes les grosseurs désirables et variant de 25, 30 et 100, convenables pour cadeaux.
A vendre au café JEWELL, rue Gravier, No 185, et au magasin de cigares LA INTIMIDAD, au coin des rues Gravier et Carondelet.
JOSEPH SANTINA, Importateur

Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans.
Département des Travaux Hydrauliques
11 Mars 1864.
UN dividende de TROIS PIASTRES par action a été déclaré par la Direction, payable sur action le 28 du courant, aux bureaux No 80 rue Dryades.
E. F. PERCY, Secrétaire.

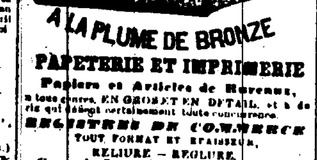

PAPETERIE ET IMPRIMERIE
Papiers et Articles de Bureaux,
à tous genres, EN GROS ET EN DETAIL, et à des prix qui défient certainement toute concurrence.
REGISTRES DE COMMERCE
TOUT FORMAT ET REGLURE,
RELIURE — REGLURE.
Commission et importation directe.
FRANCIS BOUVAIN,
PAPETIER ET IMPRIMEUR
62, rue Bourbon, entre Bienville et Conti

Champagne
PIPER HEIDSIECK!
LE soussigné a pris des arrangements avec les agents de New York du CHAMPAGNE PIPER HEIDSIECK, dont la supériorité est reconnue par tous les amateurs, et il aura constamment en magasin de ce Champagne.
T. BAILLY BLANCHARD Jr.
37 Vieille Levée

Restaurant St-Louis
Tenu par HENRI BARTHE,
Rue St-Louis, No 77, entre Royale et Bourbon
Chambres garnies pour habitants.
Salons pour noces et repas de famille.
Pension à la semaine, à la quinzaine et au mois à des prix modérés.
M. Henri Barthe ayant agrandi son établissement en y joignant la maison voisine, annonce à MM. les habitants qu'il pourra toujours les loger convenablement, eux leurs familles. 14 fév—6m

MALADIES.
Dépuratif, Pommade, Injection et Poudre du Dr. VERGÉ
TOUTES les maladies secrètes anciennes et récentes, les écoulements ulcérations, plaies, dartres boutons et taches syphilitiques, &c., sont radicalement guéries par l'emploi des médicaments du Dr F. Vergé. Le dépuratif est spécialement recommandé aux personnes dont le sang est acre ou vicié. S'adresser à GAUDOZ Jne. pharmacien, enc. Orléans et Bourbon. 13fév—3m

Cigarettes "La Honradez."
VINGT CINQ MILLE paquets, en barils demi et quarts de barils, venant d'être reçus au magasin et vendre par
SORNIO & BROTHER, agents des fabricants
rue Gravier, No

Prets sur gages.
LE soussigné fait des avances d'argent sur dépôt [illegible], montres, or et argent, bijoux, argenterie, horlogerie, instruments de musique, pianos, meubles fins, broderies, velours, et tous autres articles de valeur portative, au Bureau de Prêt de la Louisiane, 66 St-Charles. Entrée privée, 104, Gravier. J. HART.
N. B.—On prête à la semaine, au plus bas taux.

Chapeaux et articles en paille.
Nouvelle maison et nouveau stock.
Reçu tout récemment, par les steamers Yazoo et Columbia, un bel assortiment complet de CHAPEAUX LAINE ET FOURRURE, pour hommes et enfants, sortant des fabriques.
Le soussigné, successeur de l'ancienne maison Geo W et Joshua Reed, de New York, a tous les avantages d'obtenir des marchandises fraîches aux plus bas prix du marché. Il est en outre l'agent de quelques unes des plus fortes manufactures de New York et du Massachusetts. Le commerce, les habitants et autres sont invités à voir examiner les articles et comparer les prix.
CHAPEAUX ET ARTICLES EN PAILLE, par raison ou par douzaine.
S. G. HICKEY, rue du Camp No 60

A VENDRE,
Un superbe Bien de campagne
SITUÉ A GREENVILLE.
Cette propriété mesure 241 pieds de face au chemin de fer Carrollton, sur 576 pieds de profondeur, et est susceptible de rapporter un revenu de $1500 à $2000 par an. Pour plus amples renseignements, s'adresser à E. FAUCHET, courtier, Passage de la Bourse No 10

VENTES JUDICIAIRES.

E. F. Musson et ses Créanciers et les Créanciers de Lucas & Musson.
TROISIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 17,424—En vertu de deux ordres rendus respectivement les 8 et 9 mars 1864, à moi adressés par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai le MARDI, vingt neuf de mars 1864, à 10 heures et demie A. M., sur les lieux ci-après désignés, pour le compte des créanciers des insolvables, à la vente publique et adjudication de—
Le fonds et l'installation d'un magasin de marchandises au lieu et le stock situé à l'angle des rues Conti et Royale, face la Deuxième District de cette ville, suivant inventaire.
Cédés par les dits insolvables à leurs créanciers.
Conditions—comptant, au moment de l'adjudication.
L'installation du magasin sera offerte en vente séparément du bail.
JAS E. DUNHAM, Shérif de la Paroisse d'Orléans
15mars—16,22, av. 29

Schroder & Schreiber, vs Eugene Darolles
SIXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—No [illegible]—En vertu d'un ordre de vente rendu le 12 de mars 1864 et à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procèderai le samedi 26 de mars 1864 à 11 heures A. M., au magasin situé à l'angle des rues Royale et Orléans, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—
Trois barriques de VIN ROUGE, dont deux pipes sont de la marque "F. Nogue", 62 caisses vins de différentes marques tels que Pauillac, Médoc, St. Estephe, Chateau, St. Julien Latour, &c.
Deux caisses Vermouth, une caisse Kirsch Wasser et un lot de bouteilles vides &c.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant au moment de l'adjudication.
JAS. E. DUNHAM, Shérif de la Paroisse d'Orléans
16mars—18,22,25 26

Succession de feu Charles Blazi, décédé.
DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—No 19,197—En vertu d'un ordre de vente rendu le 15 de février 1864, et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procèderai le SAMEDI 26 mars 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville pour le compte de ladite succession, à la vente publique et adjudication de—
Trente (30) ACTIONS du fonds capital de la Banque de l'[illegible] [illegible]
[illegible] ACTIONS du fonds capital de la Banque de la Louisiane, [illegible]
Conditions—comptant au moment de l'adjudication.
JAS E. DUNHAM, Shérif de la paroisse d'Orléans
14 mars 17,21 26

F. Happenbauer et als vs Bertrand Camors, pour une cession forcée.
TROISIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 17,752—En vertu d'un ordre de vente rendu le 11 de mars 1864 et à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procèderai le LUNDI 28 mars 1864, à 11 heures A. M. sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—
Le fonds d'une BOULANGERIE située au No 71, rue Bourbon, entre les rues Bienville et Conti, dans le 2me District de cette ville, ainsi que tous les meubles qui s'y trouvent.
Aussi—Trois chevaux, une charrette, un buggy pour famille, un lot de harnais, &c., &c. Le tout suivant inventaire.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
ALFRED SHAW, Shérif de la paroisse d'Orléans
16mars—16 19 22 26

Newman & Murphy vs J. B. Bawen.
SIXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai le LUNDI vingt huit de mars 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-après décrite:
SIX TERRAINS situés dans le Troisième District [illegible]
[illegible]
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
JAS. E. DUNHAM Shérif de la paroisse d'Orléans
25 fév—1 mars 14,21,28

Wm E Murphy, au profit de M. Elliott vs N Benedict et Joseph Schütte.
SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai le LUNDI, 11 avril 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont la description suit.
[illegible]
Conditions—comptant, au moment de l'adjudication.
ALFRED SHAW, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
19mars 25, 26 29, 11

La veuve H. Griffon, exécutrice testamentaire vs Lucien Adams—La veuve Griffon vs le même.
DEUXIEME ET SIXIEME COURS DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Nos 19,651 et [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias et d'un writ de saisie et vente à moi adressés par les susdites Cours de District de la Nouvelle Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procèderai le samedi, 16 avril 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:
[illegible]
Saisis dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
JAS E. DUNHAM, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16mars—24, 7,9 16

La veuve H Griffon, Exécutrice Testamentaire vs Smithson Higginbotham Davis, Jr.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,649—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai le samedi 16 d'avril 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont la description suit:
[illegible]
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant au moment de l'adjudication.
JAS. E. DUNHAM, Shérif de la Paroisse d'Orléans
15 mars 24—av 1,9,16

La veuve H. Griffon, exécutrice testamentaire vs François Crasus.
DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 19,650—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai le lundi 18 d'avril 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:
[illegible]
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant au moment de l'adjudication.
ALFRED SHAW
16 mars—25, av 2 11,18 Shérif de la paroisse d'Orléans

A. BELLOC JUNIOR.
NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE,
Rue Carondelet, No. 13
TRAITES A VENDRE SUR LE NORD, LA FRANCE ET L'ANGLETERRE
En grandes et en petites sommes.

Demande d'une Cuisinière.
ON demande une bonne cuisinière chez Mme SOPHIE SEEUWS, 53, rue Royale, encoignure Bienville

HUILE DE FOIE DE MORUE—[illegible] barils venant d'être reçus et en vente par CUBACHS & OGDEN
7 mars Encoignure Royale et St. Philippe.

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible] Ville de la Nouvelle-Orléans, au profit de [illegible]
SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—[illegible]
[illegible]
DIX TERRAINS situés dans le Premier District de cette ville [illegible] UN, DEUX, TROIS, QUATRE, [illegible] NEUF, DIX, ONZE, TREIZE et QUATORZE, [illegible] No VINGT NEUF, [illegible]
[illegible]
JAS E. DUNHAM, Shérif de la paroisse d'Orléans

Charles Thrustin vs Henry Nathan Noyes.
SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans [illegible]
[illegible]
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
ALFRED SHAW, Shérif de la paroisse d'Orléans.
17mars—26 av 2, 11,

Succession de feu Pierre Sauvé, décédé.
DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans [illegible]
[illegible]
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
JAS. E. DUNHAM, Shérif de la paroisse d'Orléans

Greeley & Gallerive vs John Payne
SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No [illegible]
[illegible]
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
JAS. E. DUNHAM, Shérif de la paroisse d'Orléans
1er mars—9,17 26 av

Succession de feu Ernest Fay.
DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 20,[illegible]—En vertu d'un ordre de vente rendu le [illegible] de mars 1864 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procèderai le SAMEDI, 2 avril 1864, à 11 heures et demie A. M., sur les lieux ci-après désignés pour le compte de ladite succession, à la vente publique et adjudication de—
Le fonds d'un marchand tapissier, situé rue de Chartres Nos 59 et 61, entre les rues St Louis et Conti, dans le 2me District de cette ville, suivant inventaire.
Conditions—comptant, au moment de l'adjudication.
ALFRED SHAW, Shérif de la paroisse d'Orléans.
22mars—26, [illegible]

Eugène Rochereau & Co vs Goodrich & Co [John Charles Goodrich, Henry Land Goodrich & Byron Milton Pond]
SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai [illegible] 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de [illegible]
[illegible]
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
JAS. E. DUNHAM, Shérif de la paroisse d'Orléans
29 fév—9 mars 16 24 31

Malvina Sigur vs Nathaniel W Fowler.
SIXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 11,119—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai le LUNDI, dix huit d'avril 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—
[illegible]
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant au moment de l'adjudication.
ALFRED SHAW, Shérif de la paroisse d'Orléans.
16mars—16, 25—avril 2, 11, 18.

Vente par le Marshal provisoire des Etats Unis.
L. Vallée & Bro vs C. Bruu—No 284—Cour Provisoire des Etats Unis pour l'Etat de la Louisiane.
EN vertu d'un writ de sequestre et d'un ordre qui m'ont été adressés par la Cour Provisoire des E. U. l'Hon Chas A. Peabody président, je vendrai à l'enchère publique près l'Eglise Catholique, dans la paroisse St Jacques sur la rive droite du fleuve Mississippi, à environ soixante cinq milles au dessus de la ville, samedi 26 mars 1864, à midi—
Un lot de groceries, meubles, une bibliothèque, 1 esquif, 1 barouche, 1 buggy, harnais, 1 charrette, 3 chevaux, 2 cochons, un lot de volailles, 1 lot de meubles de maison et de bureaux, 1 four de boulanger, &c, d'après l'inventaire déposé à mon bureau.
Conditions, comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. J. EDWARDS CLARKE, Marshal provisoire des E. U.
15 mars—19, 25

Madame SOPHIE SEEUWS,
No 53, rue Royale, encoignure Bienville,

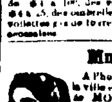

Prévient les dames qu'elle vient de recevoir un assortiment de marchandises nouvelles pour le printemps, des chapeaux de paille et crin, des chapeaux tulle et crêpe; des chapeaux pour enfants, de tout genre; un assortiment de résilles assorties et de résilles Marie Stuart, des soutaches en dentelles de laine de $1 à $4; des rotondes en dentelles de laine Cambray et Chantilly pour dames et jeunes filles, de $10 à $40; des pèlerines guipure Chantilly et laine de $4 à $10, des écharpes en guipure de laine, haute nouveauté; bonnets en soie et dentelle et dentelle catalane, tulle pour châles, guipure et rubans dentelles de guipure, assortiment d'entredeux pour garnitures de robes; tulle pour voiles de mariées, couronnes de mariage, plumes et fleurs de printemps, collets et manchettes en lingerie de $30 à $5; un assortiment de cols en point d'Alençon et application de $4 à $10, des voilettes, voiles, écharpes, dentelles de $4 à $5, des ombrelles Chantilly et Cambray de $15 à $30, voilettes grenadine de toutes les couleurs, ceintures guipure et accessoires 15 mars—1m

Mme OLYMPE

A l'honneur de prévenir sa clientèle de la ville et de la campagne, que son magasin de MODES ET NOUVEAUTES sera transféré, au mois de mai prochain, du No 32 de la rue de Chartres au No 154, rue du Canal, entre Carondelet et Baronne.
12 fév—6m

AMANDES DOUCES — 500 livres fraîches venant d'être reçues et en vente par CUBACHS & OGDEN.
Encoignure Royale et St. Philippe.